



AVIS DE COURSE – « La régata des pieds gelés »

Amendement 1

Le **SNEF Yachting**, sous l'égide de la **Fédération Francophone du Yachting Belge (FFYB)**, a le plaisir de vous inviter à sa régata « **Les pieds gelés** »

Cette épreuve se déroule le **dimanche 11 novembre 2018**

SNEF Yachting
Rue de la Marlette, 19
B-7180 SENEFFE

La mention « (DP) » dans une règle de l'AC signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

1. REGLES

La régata sera régie par :

- 1.1 les règles telles que définies dans Les Règles de la Course à la Voile 2017-2020
- 1.2 les prescriptions nationales belges (Belgian Sailing) s'appliquant à tous les concurrents,
- 1.3 Selon la RVC 87, les règles de classe s'appliquent
- 1.4 En cas de traduction de cet avis de course, le texte français prévaudra.

2. PUBLICITE

Les bateaux peuvent être tenus d'arborer la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice. Si cette règle est enfreinte, la Réglementation World Sailing 20.9.2 s'applique. (DP)

La publicité pour le tabac est interdite en Belgique

3. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

- 3.1 La régata est ouverte à tous les bateaux de la classe : toutes séries D1 à D6
- 3.2 Les concurrents doivent présenter au moment de leur inscription :
 - leur licence sportive de leur fédération valide et si nécessaire leur attestation médicale
 - l'autorisation parentale pour les mineurs
 - si nécessaire, l'autorisation du port de publicité
 - le certificat de jauge ou de conformité

Les concurrents étrangers non licenciés en Belgique devront justifier de leur appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing.

4. DROITS A PAYER

Les droits requis sont les suivants :

- les frais d'inscription sont 5,00 EUR par bateau
- le paiement sera accepté argent comptant, pas de chèques, au bureau d'enregistrement.

5. PROGRAMME

- 5.1. Confirmation d'inscription : le 11/11/2018 de 9.00 à 10.00 Hr
- 5.2. Jours de course :- premier avertissement à **10.00 Hr**
Aucun signal d'avertissement après 16.00 Hr
Remise des prix vers 17.00 Hr

6. INSTRUCTIONS DE COURSE

Les instructions de course et les annexes éventuelles seront disponibles à la confirmation des inscriptions le jour de la régata.

7. LES PARCOURS

- 7.1 Les parcours seront de type : en fonction du vent sur le plan d'eau



8. CLASSEMENT

- 8.1. Le nombre de courses devant être validées pour constituer une série est de : 3
- 8.2. Le système de classement est le classement par coefficient FFVoile « voile légère ».
Les coefficients voile légère sont consultables sur le site :
<http://www.ffvoile.fr/ffv/web/pratique/Listing/ratings.asp?Id=Deriveurs>
<http://www.ffvoile.fr/ffv/web/pratique/Listing/ratings.asp?Id=Quillards>
- 8.3.(a) Quand moins de 4 courses ont été validées, le score d'un bateau dans la série sera le total de ses scores dans toutes les courses.
- (b) Quand 4 à 7 courses ont été validées, le score d'un bateau dans la série sera le total de ses scores dans toutes les courses en retirant son plus mauvais score.

9. COMMUNICATION RADIO

Sauf en cas d'urgence, un bateau qui est en course ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux. (DP)

10. PRIX

Des prix seront distribués comme suit :

- Un prix pour chaque participant

11. DECHARGE DE RESPONSABILITE

Les concurrents participent à la régate entièrement à leurs propres risques. Voir la RCV 4, décision de courir. L'autorité organisatrice n'acceptera aucune responsabilité, en cas de dommage matériel, de blessure ou de décès, dans le cadre de la régate, aussi bien avant, pendant, qu'après la régate.

12. ASSURANCE

Chaque bateau participant doit détenir une assurance valide, en responsabilité civile avec une couverture minimale d'un montant de 1.500.000 EUR par incident, ou son équivalent.

13. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour toutes informations complémentaires,

- Veuillez contacter : Marcel DUPUIS (T : 064 54 16 47) – info@snef.be

Le bar ne fait pas de restauration

